

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 OCTOBRE

A LA CHAMBRE

DISCOURS LÉON SAY. — Il serait difficile d'analyser en quelques lignes les critiques de détail exposées par M. Léon Say avec une rare compétence, à plus forte raison de donner une idée exacte, complète de ce discours qui a tenu la Chambre attentive, sous le charme d'une langue pure, claire, concise, spirituelle, de 2 heures à 5 heures du soir. Le caractère principal de ce discours, c'est qu'il met en relief les anomalies de la loi des finances, les expédients de la commission du budget dont les membres jouent le rôle de « commissaires de la Convention » ou de « généraux administratifs ». Le projet de la commission s'écarte plus de celui du gouvernement que ne s'en écartent les projets de la Droite et des radicaux.

Il n'y a pas de contrôle parlementaire. On ne fait aucune réforme sérieuse. Les lois sont votées en hâte par la Chambre et appliquées selon le bon plaisir du gouvernement. On n'ose réaliser les réformes de l'impôt sur l'alcool, qui moraliserait les masses et rétablirait l'équilibre financier. Bref, tous les errements financiers, plus ou moins masqués, subsistent. Le discours de M. Léon Say aura un succès de curiosité, mais il ne modifiera rien. C'est fatal !

INFORMATIONS

LES BIENS DES CONGRÉGATIONS

M. Piou a déposé l'amendement suivant à la loi des finances :

« Les biens des congrégations autorisées, acquis en conformité de leurs statuts, approuvés, ou en vertu de l'autorisation du gouvernement, ne sont pas soumis aux droits d'accroissement prévus par l'article 4 de la loi du 29 décembre 1884. »

Ajoutons que M. Piou soutiendra cette thèse que la loi de 1884 n'est pas applicable aux congrégations, et que c'est à tort que l'arrêt de la Cour de cassation les a visées.

A la suite des traités conclus par la Grèce avec l'Angleterre et d'autres pays, le commerce français, qui ne pouvait réclamer le traitement de la nation la plus favorisée, se trouvait dans une situation d'infériorité vis à vis de ses concurrents.

Un arrangement provisoire vient d'être conclu entre les deux pays.

La Grèce accorderait à la France non seulement l'application de ses tarifs les plus réduits, mais encore des réductions de 30 0/0 sur les dentelles et les blondes, de 50 0/0 sur les velours, peluches, soies et chenilles de soie, et de 50 0/0 sur les articles de parfumerie.

Les vins seraient admis en franchise. Les marques de fabrique française seraient protégées et le commerce de notre pays serait exempté de toute taxe extraordinaire.

Enfin la marine de notre pays jouirait de toutes les immunités accordées à la navigation la plus favorisée.

En échange de ces avantages, la Grèce obtiendrait jusqu'au 1^{er} février 1892 l'application du tarif conventionnel.

A propos de la célébration par les Allemands du 90^e anniversaire du maréchal de Moltke, le *Journal* voudrait que la France rendit de son côté hommage à ses glorieux vaincus.

« Parmi les hommes qui survivent à Courbet quel'on aurait pu dignement honorer, dit-il, il en est un qui a toujours été un modèle d'honneur, de probité, de courage, et qui a, dans les jours heureux, doré le drapeau d'un reflet de victoire.

« Il y a notre vieux et respecté maréchal de Mac-Mahon, qui est sorti dignement, en fin de compte, de la politique où on l'avait fourvoyé et de qui l'épée sans tache a toujours servi loyalement la France.

« Eh bien ! le jour anniversaire de M. de Moltke, j'irai, moi, déposer modestement ma carte chez le maréchal de Mac-Mahon.

« Et j'engage tous nos amis à faire de même : cela nous soulagera le cœur. »

Le *Figaro*, — qui le croirait ? — a fourni hier le mot de la fin contre l'abus des fêtes dites de bienfaisance et dans lesquelles la charité prélève difficilement la dime sur le plaisir.

Cinq heures du matin. Une pauvre femme demande l'aumône à la sortie d'un bal de bienfaisance. Paraît une dame enveloppée d'un manteau de satin blanc et montant vivement dans sa voiture.

— La charité, s'il vous plaît ?
 La dame fermant la portière :
 — Impossible, j'ai dansé pour vous toute la nuit !

UN POINT D'HISTOIRE

La semaine dernière, divers journaux de Paris et de province ont relaté un trait de patriotisme de M. le marquis de Biencourt, pendant la guerre de 1870-71. Il y a quelques jours, M. le marquis de Biencourt a adressé à ce sujet la lettre suivante au *Gaulois* :

« Mon cher monsieur Meyer,
 » Le *Gaulois* rapporte, d'après je ne sais plus quel autre journal, que, en 1871, j'aurais fait brûler mes voitures après que les officiers prussiens s'en seraient servis.

« Le fait n'est pas exact. Si je m'étais livré à cet incendie, je vous prie de croire que j'aurais brûlé mes voitures avant qu'ils s'en servissent.

« Voici ce qui s'est simplement passé. J'ai écrit au prince Frédéric-Charles qui était venu chez moi. La lettre n'était pas polie, je le reconnais, mais à cette époque on était terriblement nerveux. Je n'avais certainement pas la prétention de me battre avec le prince, mais j'espérais bien qu'un des officiers de son état-major me demanderait raison. Aucun ne l'a fait, je ne le comprend pas, d'autant que ma lettre les a très blessés. Le leur a-t-on défendu ? C'est possible.

« Vous le voyez, il n'y a pas eu de voitures de brûlées, il n'y a eu qu'une simple lettre

d'un vaincu au vainqueur, un rappel aux convenances.

« Le petit mot que je vous envoie ci-joint est l'exacte vérité.

« Compliments empressés.
 » Marquis DE BIENCOURT. »

Voici le texte de la lettre que le marquis de Biencourt adressa au prince Frédéric-Charles :

« Azay-le-Rideau, 21 février 1871.
 » Monseigneur,

« Il a plu à Votre Altesse Royale de venir visiter le château d'Azay. En d'autres temps, j'eusse été très honoré de cette visite. Aujourd'hui, je suis forcé de dire à Votre Altesse Royale combien je trouve ses façons étranges et grossières.

« N'oubliez pas, Monseigneur, que vous n'êtes pas au soir d'une bataille : vous occupez le département d'Indre-et-Loire en vertu des conditions d'un armistice, et rien ne vous donne le droit de venir chez moi, de vous y faire servir malgré moi, de manger mon pain, de boire mon vin. Les gentilshommes de votre état-major, les officiers de votre armée et vous, ne savez rien des égards que les gens bien élevés se doivent entre eux ; vous ignorez le respect que, chez les nations civilisées, le vainqueur doit au vaincu.

« En vous asseyant à ma table, en vous faisant héberger à mes frais, en demandant du vin de Champagne que je n'avais pas, vous me donnez le droit de parler comme je le fais. En voyant les façons de leur prince, je ne m'étonne plus des procédés parfaitement grossiers des officiers de votre armée, qui souillent ma demeure et qui se font nourrir chez moi, à mes frais, depuis le 4 février.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments d'indignation que j'ai dans le cœur. J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus profond respect, de Votre Altesse Royale, le plus humble ennemi.

« Marquis DE BIENCOURT.
 » P.-S. — On me dit que j'ai eu également l'honneur, bien involontaire, de traiter à ma table S. A. R. le prince héritier. »

Le Comte de Paris en Amérique

Montréal, 26 octobre.

Monseigneur le Comte de Paris s'est levé de très bonne heure et a parcouru la ville au milieu de grandes acclamations.

A la villa Marie, cinq cents jeunes filles ont chanté au Prince un chant de bienvenue, pendant un lunch dans la grande salle du couvent.

Le Prince a visité ensuite les quartiers les plus pauvres et la Maison française de refuge.

Au banquet de Windsor Hôtel, où assistaient plus de 500 personnes, c'est au milieu de cris répétés et joyeux de : « Vive le roi ! » que le juge Jetter a porté la santé de l'hôte distingué qui honorait Montréal.

Montréal 26 octobre.

Au banquet d'hier, étaient présents : M. Chapeau, ministre secrétaire d'Etat du Canada, le président de la Chambre, de nombreux sénateurs et députés.

A la grand-messe pontificale célébrée à l'église cathédrale, dix mille personnes étaient

présentes. Au dehors, foule immense qui a accompagné les Princes jusqu'à leur hôtel, en poussant des hurrahs.

Québec, 27 octobre.

Monseigneur le Comte de Paris et sa suite sont arrivés à Québec hier soir.

Monseigneur le Comte de Paris a assisté ce matin à la messe à Notre-Dame de Québec ; les zouaves pontificaux lui ont remis une adresse affirmant leur dévouement.

Monseigneur le Comte de Paris a répondu d'une manière affable, mais sans toucher à la question politique.

Nous avons sous les yeux de nombreux journaux des États-Unis. Dans tous, on peut constater l'énergie, on pourrait dire l'enthousiasme, avec lesquels s'affirment les sentiments de sympathie qu'excite, en Amérique, M^{re} le Comte de Paris. Ces journaux multiplient les formules de compliments à l'adresse du chef de la Maison de France et les marques de courtoisie pour les personnes qui accompagnent M^{re} le Comte de Paris et M^{re} le duc d'Orléans. Ce voyage n'est en réalité qu'une longue ovation.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 27 octobre 1890.

La physionomie du marché s'est quelque peu assombrie sur la fin de la semaine par suite des embarras de la liquidation prochaine à Londres. Le 3 0/0 fait 94.42 1/2 ; le 4 1/2 0/0 106.45.

Les actions de nos grands établissements financiers conservent leur allure brillante. Le Crédit Foncier se traite de 1,290 à 1,295. Son bilan au 30 septembre atteste que l'activité sociale ne se ralentit pas. Les bénéfices se maintiennent à un bon niveau. Les obligations foncières et communales ont des demandes suivies. La Banque de Paris s'échange entre 850 et 860. La Banque d'Escompte est très ferme à 572.50. Le privilège concédé à ses actionnaires de souscrire aux actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite s'est exercé dans d'excellentes conditions. Les actionnaires de cette société ont compris le grand avenir réservé à cette création et les garanties dont sera entouré le capital social. Il y a lieu de s'attendre à un grand succès de souscription ; déjà l'action de la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite fait de 16 à 17.50 de prime sur le marché en banque. La Société Générale ex-coupon de 6.25 s'établit à 500 fr. et la Société de Dépôts et Comptes Courants, qui met en paiement le mois prochain un coupon semestriel de 7.50, se traite à 605 au comptant.

Les demandes de souscription aux actions de la Silver Gance sont de plus en plus nombreuses. Il n'est pas de capitaliste si petit qu'il soit qui ne désire acquérir un de ces titres si bon marché et qui pour 25 fr. peut lui mettre une petite fortune dans la main. Combien de fois n'achète-t-on pas beaucoup plus cher des valeurs qui vous donnent l'espérance d'un lot rémunérateur ? La Banque de l'Ouest à Paris en a en dépôt, on peut s'y adresser.

Les obligations de Porto-Rico, il faut qu'on ne l'oublie pas, ont comme sécurité : 1^o la garantie du gouvernement espagnol ; 2^o une première hypothèque sur le réseau en construction. Elles rapportent 15 fr. par an d'intérêts, et sont remboursables à 500 fr. Au cours de 290 fr., ce qu'elles cotent actuellement, elles doivent être admises dans tous les portefeuilles.

Le Laurium Grec a distribué depuis sa constitution en 1873 une moyenne de 11 fr. de dividende annuel. Cette Société a pour objet de traiter les résidus abandonnés par les anciens Grecs qui n'ayant pas de moyens perfectionnés à leur disposition laissaient une grande quantité de minerais fort riches sans être suffisam-

ment travaillé. Il n'y a donc pas de frais d'extraction à payer : on cote 153 fr.

La Compagnie des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône, régie sous l'empire des dernières lois concernant les chemins de fer français, offre des garanties de premier ordre. L'Etat et le département donnent aux actionnaires et aux obligataires toutes les sécurités désirables et cependant ne peut acquérir l'action à 510 et l'obligation à 410.

Nous lisons dans le *Nouveau Temps* paru à Saint-Petersbourg le 17 octobre : « L'administration du génie militaire a procédé ces jours-ci à l'épreuve d'un pont de chemin de fer mobile dû au célèbre constructeur de la Tour Eiffel. Tout le pont est en fer et son unique travée peut remplacer une section de dix à quinze sagènes d'un pont de chemin de fer ordinaire. »

L'action des Etablissements Eiffel a de nombreux preneurs à 565.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

RÉFORME D'ÉQUIPEMENT

Les troupes à cheval vont être dotées d'un sac en toile caoutchouc destiné à remplacer le sac à distribution actuel et l'étui porte-avoine.

D'autre part, la direction d'artillerie a fait adopter pour ses troupes, au lieu de la calotte d'écurie dont il est fait usage, un modèle de coiffure plus commode et plus élégante.

Ce modèle sera sous peu rendu réglementaire pour la cavalerie.

Le minimum des points pour l'entrée à Saint-Cyr a été de 1,626, soit 33 de plus que l'an dernier.

D'après M. Charles, président du jury d'examen, la promotion de 1890 est plus forte, comme instruction générale, que celle des trois dernières années.

Toutefois, pour les épreuves écrites, la promotion de 1889 avait obtenu un chiffre de points un peu plus élevé. Il est vrai que, l'an dernier, 2,367 candidats s'étaient présentés, alors que l'augmentation des cadres de l'École Polytechnique n'a fait concourir, cet été, que 2,226 jeunes gens pour les 461 places de Saint-Cyr.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE MUNICIPALE

Liste des Lots de la Tombola Avec les numéros gagnants

1528 Pendule. 2156 Lampe bronze. 4335 Tableau à l'huile, copie de Détaille. 4854 Service de toilette. 865 Tapis brosse. 4589 Réveil nickel. 2972 Panier champagne. 2166 Lanterne magique. 415 Encrier avec plumier. 4917 Une paire vases porcelaine. 100 Valise. 922 Encoignure bois sculpté. 210 Boîte de savon. 974

Volume « En campagne ». 2341 Corbeille fantaisie. 543 Sac de voyage pour dame. 1788 Tableau à l'huile (paysage). 769 Bouteille élixir Chaussepied. 2408 Tapis Louis XIV. 1382 Rouleau de musique. 2836 Carton, reliure électrique.

467 Boîte papier à lettre et enveloppes. 2074 Paire pantoufles brodées. 1883 Appareil photographique et ses accessoires. 4445 Album à photographie. 689 Boîte de thé. 736 Panier fantaisie. 80 Deux coupes porcelaine de Chine. 4682 Suspension à fleur. 109 « Jeanne d'Arc à cheval », sujet bronze. 4674 Panier champagne. 4451 Eventail. 403 Une paire candélabres bronze. 1976 Déjeuner tartine, porcelaine fine. 2082 Encrier en bronze. 58 Boîte à poudre de riz (porcelaine décorée). 1895 Cadre à photographie en peluche. 268 Garniture de toilette complète. 2563 Bouteille odeur. 1229 Album à photographie. 4130 Panier champagne.

508 Bouteille élixir Chaussepied. 407 Gilet marin. 2145 Carton, reliure électrique. 4602 Bonbonnière (chapeau d'écurier). 402 Boîte de parfumerie. 548 Une paire bougeoirs applique nickelés. 4981 Une livre chocolat Félix Polin. 4225 Boîte papier à lettres et enveloppes. 856 Réveil (casque de cuirassier). 2163 Panier à bois fantaisie. 67 Panier liqueur. 2499 Pot à tabac. 572 Deux paquets de bougies. 398 Boîte biscuits gauffrettes. 570 Trio porte-fleur. 948 Cage-chalet. 2795 Panier champagne. 211 Une paire bougeoirs appliques bronze. 4337 Six tasses et six soucoupes décorées. 2453 Corbeille fantaisie.

4966 Lampe. 4444 Boîte poudre de Pétunia. 4375 Boîte de thé. 2006 Tableau à l'huile (marine). 477 Cache-pot avec fleurs artificielles. 914 Pipe mérisier. 1304 Six convertis métal acieré. 2356 Fume-cigarettes écume et ambre. 4079 Verre d'eau. 845 Panier voyage. 2256 Etui à cigares. 1554 Thermomètre. 2146 Flacon Philibert. 2401 Pipe tête de chien. 4325 Une paire vases émaillés. 2265 Encoignure bois sculpté. 4342 Boîte papier à lettres et enveloppes. 4647 Boîte de savon. 2588 Pipe Jockey-Club. 2923 Une paire cache-pots faïence décorée.

1799 Cabaret clair de lune. 819 Fume-cigarettes écume et ambre. 4320 Panier champagne. 364 Boîte poudre de pétunia. 290 Réveil sur console. 883 Panier liqueur. 641 Pipe en bruyère. 2902 Déjeuner décoré. 434 Lampe porcelaine bleue. 1757 Album à photographie. 4861 Encrier porcelaine bleue. 2139 Flacon héliotrope blanc. 4773 Cache-pot sur trépied. 512 Etui à cigarettes. 415 Statuette Jeanne d'Arc, « Après le combat ». 4449 Panier champagne. 4885 Cache-pot sur trépied. 4458 Porte-allumettes cuir bouilli. 2258 Boîte à gants, marbre capitonné. 852 Bouteille vin blanc très vieux.

2452 Coulant de serviette métal blanc. 1717 Bonbonnière garnie. 1778 Panier porcelaine, porte-bouquets. 2993 Porte-allumettes cuir bouilli. 4133 panier champagne. 1621 Timbale métal blanc. 2802 Bouteille vin blanc très vieux. 4270 Coupe vide-poche. 4881 Bon pour 400 kil. de charbon (usine à gaz). 2956 Portrait du gagnant par M. Villarmé. 4077 Bon pour un tableau en cheveux fait par M. Pichard (jusqu'au prix de 20 fr.). 2885 Abonnement de six mois à la « Petite Loire ». 1299 Médaille en plâtre. 2231. Galet, peinture à l'huile. 30 Carte de souscripteur d'un an à la « Musique Municipale ». 2928 Bouteille crème de vanille. 645 Blague à tabac. 4725 Une paire de petits sabots. 424 Bouteille élixir Angelo. 495 Deux vides-poche.

4179 Panier deux pots rillettes. 1608 Trois boîtes poudre dentifrice. 2177 Peinture sur

toile émaillée. 69 Deux fleurs artificielles. 2270 Bouteille Kummel. 4642 Bonbonnière garnie. 2407 Paquet de thé. 4103 Porte-monnaie. 4131 Deux cadres à photographie. 4438 Bouteille triple-sec. 2558 Vue photographique de Saumur. 110 Blague à tabac. 1866 Boîte papier à lettres et enveloppes. 2934 Bouteille liqueur Marschinel. 2723 Ménagère. 4059 Bouteille Porto. 2964 Pipe écume et ambre. 27 Vue photographique de Saumur. 2376 Bouteille coteaux de Saumur. 2292 Tabatière.

259 Bouteille élixir Angelo. 4598 Cabaret cristal. 4481 Porte-allumettes. 4320 Panier deux pots de rillettes. 2765 Bouteille curaçao blanc. 1786 Boîte de cigares Manille. 1529 Pot fleurs artificielles. 4549 Vue photographique de Saumur. 4340 Trois bouteilles brillant pour parquet. 593 Bouteille d'anisette. 4945 Panier champagne. 2987 Plumier garni. 2168 Bouteille élixir Sprecher. 2488 Boîte de savons. 2735 Panier champagne. 2176 Panier d'huîtres. 489 Vue photographique (abbaye de Fontevrault). 4056 Deux lampes porcelaine de Chine. 2704 Vide-poche japonais. 326 Canne à pêche.

4401 Bouteille triple-sec. 2034 Panier champagne. 4245 Trois boîtes poudre dentifrice. 2453 Blague garnie de maryland. 2186 Bouteille de rhum La Tige. 477 Vue photographique de Saumur. 393 Porte-cigare ambre. 403 Bouteille coteaux de Saumur. 545 Panier d'huîtres. 1096 Porte-monnaie. 379 Bouteille sève de cognac. 914 Panier champagne Tremblay. 4873 Panier deux pots de rillettes. 947 Vue photographique (Ecole de cavalerie). 374 Vide-poche. 2961 Bouteille curaçao blanc 504 Panier de champagne. 2336 Plante de salon. 4224 Plante de salon. 2793 Abonnement de trois mois à l'« Echo Saumurois ».

4689 Canne à pêche. 4485 Glace biseauté. offerte par la Société nautique. 1524 Gigot mouton à Madeleine. 2030 Caisse guignolet Taveau. 585 Ecrin de six couteaux. 4173 Vinaigrier. 761 Chaîne montre. 4628 Bouteille menthe. 2269 Douzaine couteaux.

LE CONGÉ DE LA TOUSSAINT

Le congé de la fête des Morts, dans les écoles publiques (art. 20 des règlements scolaires), est reporté cette année, au lundi 3 novembre.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Ernest-Henri-Amand Roland, imprimeur, de Saumur, et Paule-Marie-Léontine Aubrespy, sans profession, de Châteaudun (Eure-et-Loir).

Jean-Marie Potay, forgeron (veuf), de Locminé (Morbihan), et Françoise Le Serre, journalière, de Saumur.

Nos ARTISTES. — Voici, d'après le catalogue, quels sont les artistes de notre département qui figurent à l'exposition du Blanc et Noir, installée aux Champs-Élysées, à Paris :

M. Briet, Jules, demeurant à Saumur : — *Un chemin creux*.

M. Leroux-Cesbron, né à Saumur : — *Lisière de bois*.

M. Morin, Vital, né à Angers : — *Portrait de l'auteur ; portrait de M. X...*

M^{lle} Poynot, Gabrielle, née à Montreuil-Bellay : — *Le soir, et portrait de Miss W...*, gravures.

M. Zacharie Astruc, né à Angers : — *Pivoines dans un vase du Japon*, aquarelle.

M^{lle} Grellier, Marguerite, née à Angers : — *Madame Victoire*, miniature.

M. Morain, Pierre, né à Morannes : *Portrait de M. Paul*, pastel.

ÉCOLES RÉGIONALES.

Le *Journal officiel* du 23 octobre publie le tableau des subventions accordées aux écoles régionales et municipales de beaux-arts, d'arts industriels et de dessin.

Les écoles d'Angers, de Cholet et de Saumur y figurent : Angers pour 6,466 fr. 66 ; Cholet pour 400 fr. et Saumur pour 300 fr.

Dès le 1^{er} janvier prochain, la pension des officiers retraités ne se cumulera plus avec les traitements civils payés par l'Etat, si le total du traitement et de la pension est supérieur à la solde d'activité. Si le traitement civil égale la solde, la pension sera suspendue.

LES DISPENSÉS ECCLÉSIASTIQUES

D'après une petite statistique publiée par le *Patriote*, le département de Maine-et-Loire compte 49 jeunes gens de la classe 1889 qui seront, d'après la nouvelle loi, enrégimentés au mois de novembre prochain.

L'arrondissement d'Angers est inscrit pour 2 ; celui de Baugé pour 4 ; celui de Segré pour 3 ; celui de Cholet pour 13. Celui de Saumur n'en fournit pas un seul.

PROMOTIONS. — A l'*Officiel* d'hier, nous voyons quatre généraux de brigade promus divisionnaires, et quatorze colonels promus généraux de brigade.

Parmi ces derniers se trouvent M. Segaud, commandant le 133^e de ligne à Angers, et M. Dulac, ancien colonel du 1^{er} cuirassiers.

On vient de mettre à l'essai, dans le régiment des sapeurs-pompiers de Paris, une ceinture amarrée de sauvetage inventée par le sergent Baudet, qui appartient à ce régiment.

Ce nouvel appareil, d'après un rapport adressé au comité de perfectionnement du régiment des sapeurs-pompiers par la sous-commission des inventions, est, paraît-il, fort ingénieux : il peut remplacer à la fois la ceinture d'exercice et la corde avec laquelle on entoure, à l'aide d'un nœud coulant, les personnes qu'il s'agit de sauver.

MONTREUIL-BELLAY. — M. Legard avait une jolie petite vigne située aux Perraches ; elle était garnie de beaux raisins rouges. Il se réjouissait de faire un vin excellent, quand, mardi, il alla pour vendanger, et trouva le travail tout fait. Seulement, on avait oublié de porter le raisin à son pressoir.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

V

Pierre passa tout un mois auprès de cette tombe. Il vit les fleurs rares de la roche s'épanouir sur ces deux cercueils, à l'entour de la croix que Jeanne de Buheil avait offerte à Jeanne Le Tianek. Le soleil de mai sourit avec d'ineffables caresses à ce coin de terre fraîchement remuée. Il n'y eut que des rosées pour effacer la trace des larmes de Pierre.

Mais l'isolement même allait produire son effet.

Maintenant qu'il n'avait plus la présence assidue de Mariannik, maintenant qu'il ne s'imposait plus la contrainte des résignations muettes, cette solitude devint pesante au marin. On est trop jeune, à trente ans, pour subir sans regrets le renoncement aux joies de ce monde. Pierre sentit renaître en lui le désir et le mouvement de la vie extérieure.

Un jour, il s'attarda en mer le long de la plage de Saint-Pair. Le surlendemain, il y débarqua, sollicité invinciblement par l'attraction du chalet aux volets clos. A distance, il lui sembla distinguer des taches sur la muraille. Il s'approcha. Ces taches étaient des affiches jaunes. Il les lut avec stupeur. Elles portaient uniformément ces mots :

Vente par licitation judiciaire

Suivait l'énumération de divers immeubles, parmi lesquels figuraient la villa Dinard et ce chalet même de Saint-Pair devant lequel lui, Pierre, était arrêté, lisant l'affiche. Tous ces biens dépendaient « de la succession de feu Joseph-Jean-Louis de Buheil », en son vivant banquier à Paris.

Un moment, Pierre demeura stupide. Telle était l'explication de cette vente. M. de Buheil était mort, et, chose étrange, sa fille n'avait point voulu conserver les domaines qui composaient cette fortune de nabab.

Il se frotta les yeux et regarda de plus près. La mise à prix de la villa de Dinard avait été de cent vingt mille francs, celle du chalet de Saint-Pair de quarante-cinq mille.

Une toute petite affiche manuscrite, posée dans un coin, indiquait que, seul de tous les

immeubles, le chalet n'était point encore vendu. On avait même diminué l'enchère de quarante-cinq à trente mille francs.

La vente définitive aurait lieu le samedi suivant, à l'extinction des feux, en l'audience des criées du tribunal de première instance de Granville.

Cette fois, Pierre crut avoir compris.

Une angoisse lui broya le cœur. Tout ce qu'il voyait là l'épouvantait ; ces timbres, ces horribles timbres, n'étaient-ils pas le sceau posé sur une ruine ?

On était au mardi.

Pierre regagna le Grand-Bouf, en proie à une agitation croissante. Pourquoi cette annonce de vente le troublait-elle à ce point ? N'y avait-il en lui que la crainte d'un nouveau malheur à apprendre ? Ou bien ne redoutait-il pas d'être porté à mal juger cette fille qui vendait ainsi les biens de son père ? Jeanne mariée était-elle donc de ces mondaines qui, pour une futilité, pour un caprice, rompent avec leurs souvenirs et font la sourde oreille aux plus touchants appels du cœur ?

Cette préoccupation lui fit passer une nuit fort pénible. Au matin, dès l'aube, il mit à la voile. Le vent soufflait de l'ouest ; la route fut

promptement parcourue.

A peine l'ancre à grappins eut-elle mordu dans le sable, que Pierre remonta en courant la côte de Saint-Pair.

A ce pas du chalet, il s'arrêta brusquement.

L'une des fenêtres du premier étage était ouverte. Dans la baie, il vit se profiler deux silhouettes, — un homme et une femme, — tous deux en noir.

— Des visiteurs, pensa Pierre, des acquéreurs pour cette maison-ci, comme il y en a eu pour l'autre. Allons ! il faut me résigner.

Une intention se mouvait vaguement en son esprit, un projet dont les lignes n'étaient pas encore arrêtées, quelque chose qui le faisait hésiter et trembler, comme si c'eût été une mauvaise action à commettre.

Il s'avança un peu désorienté. Si des visiteurs se présentaient, c'était donc qu'il y avait déjà des pourparlers engagés pour la vente. Il relut les affiches et y prit le nom du notaire et de l'avoué. Le notaire lui était bien connu : c'était le sien, celui de sa famille, M^e Bernard, un vieillard universellement honoré, type de tabellion antique, dont l'espèce va disparaissant chaque jour.

Il ne lui restait plus qu'à déposer une plainte à la gendarmerie; c'est ce qu'il fit.

ANGERS. — 2^e pontonniers. — Samedi 25 octobre, un détachement du 2^e régiment de pontonniers, composé de 151 hommes et de 4 officiers, a pris le train à la gare Saint-Serge (Angers), se rendant à Charonne, près Paris, pour y exécuter diverses manœuvres. La musique du régiment a accompagné le détachement jusqu'à la gare.

Grand-Théâtre. — Notre ténor, M. Lepage, a décidé résilié. Il nous quittera le 10 novembre. M. Sureau-Bellet qui, sur les demandes de la municipalité et du public, se voit contraint de se séparer de cet artiste, a porté ses vœux, croyons-nous, sur un ténor de valeur qui appartient à l'un de nos meilleurs théâtres. (Ralliement.)

LE DUEL DE TOURS

On lit dans le *Messenger* d'hier :

« Nous avons envoyé, hier et aujourd'hui, prendre des nouvelles de M. Maurice Allard.

« Nous avons été heureux d'apprendre que son état, quoique très grave, n'avait pas empiré.

« Au moment des deux visites de nos envoyés, le malade reposait.

« Les soins pressés dont il est l'objet dans la maison de santé de M. le professeur Louis Thomas font espérer que l'issue fatale que l'on avait craint tout d'abord sera conjurée.

« C'est notre vœu le plus ardent et notre désir le plus sincère.

« Samedi matin, immédiatement après la rencontre qui venait d'avoir lieu entre MM. Allard et Franchet, notre collaborateur s'est rendu au parquet pour se constituer prisonnier.

« Il a été laissé libre par M. le Procureur de la République, à condition de se tenir, avec les quatre témoins du duel, à la disposition de l'autorité judiciaire.

« L'instruction est commencée.

« Dernière heure. — M. Louis Franchet et ses témoins ont été entendus aujourd'hui par M. le juge d'instruction.

« Si la Chambre des mises en accusation n'en décide d'une autre façon, ils seront vraisemblablement poursuivis — conformément à ce qui se passe en pareil cas — ainsi que les témoins de M. Allard — devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, en sa prochaine session. »

LE MANS. — Le double crime de l'impasse Bellevue. — A la suite de l'enquête ouverte par la police, deux individus ont été arrêtés.

Ce sont les nommés Perrin Pierre, âgé de 23 ans, ouvrier peintre, et Morançais Jean-Baptiste, âgé de 27 ans, tous deux domiciliés cour

Cela lui causa une agréable surprise.

— Si j'allais le voir ? se dit-il.

Il n'avait pas pris garde qu'en ce moment même la grille s'ouvrait, donnant issue aux visiteurs de tout à l'heure. Or, ces visiteurs vinrent droit à lui, qui demeura immobile, cloué par la surprise. L'homme, c'était précisément M^e Bernard, le notaire que Pierre se proposait d'aller voir. La femme, en grand deuil comme lui-même, avait les traits entièrement couverts par l'épais voile de crêpe.

Et, pourtant, à la vue de cette femme, Pierre demeura sans voix. Tout son sang avait reflué vers son cœur. A cette tournure gracieuse, à cette taille élégante et cambrée, à cette démarche de patricienne, il l'avait reconnue. C'était Jeanne de Buheil elle-même qu'il avait, là, devant lui.

M^e Bernard s'était avancé, la main droite bien tendue, un sourire sur les lèvres, soulevant son chapeau de l'autre main.

— Monsieur le comte, vous, dans nos parages ! C'est le cas où jamais de demander quel bon vent vous amène ?

Pierre avait serré cordialement la main du vieux notaire ; mais il n'avait point répondu.

des Trois-Rois. — Ces deux individus ont été arrêtés sur le marché aux pores par le brigadier Bouvet.

Dans la perquisition faite à leur domicile par M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement, on a trouvé une paire de bottines qui s'adaptaient parfaitement aux empreintes de pas relevées à l'endroit où les malfaiteurs avaient escaladé la grille.

En outre, dans une des poches du pantalon de Perrin, on a saisi un porte-monnaie que la veuve Mantouchet, domestique de M. l'abbé Charlot, a formellement reconnu pour celui qui a été dérobé dans sa chambre.

Comme on le voit, on a déjà de fortes raisons de croire à la culpabilité des individus arrêtés.

D'autre part, lors de la descente faite samedi matin par la police, au domicile de M. l'abbé Charlot, on a trouvé un mouchoir qui avait été oublié par l'un des deux malfaiteurs et qui portait les initiales L. P. — Or les mouchoirs de la mère de Perrin sont en tout semblables à celui qui a été trouvé sur les lieux du crime et portent les mêmes initiales.

Le crime dont M. l'abbé Charlot a failli être victime, ainsi que sa servante, a été commis par d'anciens associés d'Ireville. L'un des deux malfaiteurs arrêtés, Morançais, figurait dans le procès qui s'est déroulé devant le tribunal correctionnel du Mans le 14 octobre 1889.

ENCORE LES INSTITUTEURS RÉFRACTAIRES

Sous ce titre, nous lisons dans la *Dépêche de l'Ouest* :

« Toute la presse s'est vivement occupée des instituteurs qui, n'ayant pas accompli les dix années d'engagement qu'ils doivent à l'enseignement, avaient trouvé moyen de se glisser dans les bureaux de la Préfecture.

« On se souvient encore qu'après avoir été incorporés dans un régiment pendant quelques mois, ces jeunes gens furent pourvus de poste d'instituteurs à Niort et dans le nord du département.

« Cela remonte bien à sept ou huit mois à peine. Et l'on assure que ce fut là le motif de la mise en disponibilité du préfet précédent.

« Eh bien ! le croirait-on ? Un de ces instituteurs est de nouveau rentré depuis huit jours dans les bureaux de la Préfecture avec des appointements plus élevés que ceux qu'il avait quand M. le ministre de la guerre est intervenu pour faire cesser un abus aussi criant.

« L'opinion publique est curieuse ; nous ne le sommes pas moins qu'elle.

« Avec elle nous demandons donc comment il se fait que l'instituteur auquel nous faisons allusion ait quitté l'enseignement, — quoique son engagement décennal ne soit pas accompli, et que les portes de la Préfecture lui aient été ouvertes à deux battants. »

En ce moment, Jeanne s'avancait, elle aussi, vers lui.

Elle releva son voile pour le saluer.

Oh ! qu'elle était belle ! Ce noir la transfigurait. A vrai dire, L'olonnois trouvait quelque chose de changé dans cette beauté superbe qui, naguère, subjuguait l'envie en s'imposant aux admirations. Le malheur avait passé sur ce beau front, le couronnant d'une auréole. Les traits un peu pâlis n'avaient pu que gagner à cette décoloration du teint, dans l'éclatante pureté de leurs lignes.

— Vous ne me reconnaissez point, monsieur L'olonnois ? demanda-t-elle d'un ton dont l'écho aurait pu révéler un peu d'amertume à une oreille attentive.

Pierre eut la force de répondre :

— Je vous reconnais bien, mais je ne m'attendrais pas, je l'avoue, à vous rencontrer aujourd'hui, mademoiselle...

Il se reprit :

— ... Madame...

Elle l'arrêta :

— Non. Vous disiez bien : Mademoiselle.

Cette parole sonna comme une douce musique au fond du cœur de Pierre. Mademoiselle ! Il pouvait donc l'aimer !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS HIVER 1890-1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A, n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial A, n° 9, du jeudi 30 octobre inclus au dimanche 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 3 novembre.

Les billets de même nature délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

CONSEILS ET RECETTES.

LES ENGELURES

Avec le retour prochain de l'hiver vont reparaître les engelures.

Quel est le véritable remède contre les engelures ? La médecine en compte cent, et les bonnes femmes mille, ce qui démontre péremptoirement qu'aucun n'est efficace, attendu qu'en cette matière la richesse prouve la pauvreté.

Donc, les douloureuses engelures, jusqu'à l'année dernière, ont victorieusement résisté à tous les onguents, à tous les astringents ou émollients des cinq parties du monde.

Or, aujourd'hui, il y a un remède certain que l'on dit presque infallible et que nous nous faisons un devoir d'apprendre à ceux qui l'ignorent et qui souffrent.

Ce remède efficace, rapide, simple, c'est l'eau chaude. Le plus souvent après un seul bain de la partie malade dans une eau marquant de 45 à 50 degrés, et dont il faut supporter la cuisson pendant une vingtaine de minutes, l'engelure est détruite. En tout cas, les démangeaisons si intolérables cessent immédiatement et trois bains suffisent pour la guérison.

Jeanne poursuivait avec son sourire triste :

— Quand vous ne m'auriez pas reconnue, je ne m'en serais pas étonnée, monsieur. Tant de choses se sont passées depuis que je n'ai eu le plaisir de vous voir.

— Oui, je sais, — je ne le sais que d'hier, hélas !

« La mort vous a éprouvée aussi, mademoiselle de Buheil ? Si la sympathie d'un étranger comme moi peut vous être une consolation, croyez qu'elle vous est depuis longtemps acquise.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 28 octobre, *Niniche*, comédie-opérette.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 26 Octobre 1890.

Versements de 55 déposants (9 nouveaux), 16,296 fr. 17.

Remboursements, 67,376 fr. 46.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Mais les pieds et même les mains, brusquement plongés dans une eau chauffée à 50 degrés, ne peuvent guère supporter cette chaleur. Aussi ne doit-on y arriver que graduellement, en ajoutant au bain local de l'eau de plus en plus chaude. Le remède est peu coûteux, efficace, d'une exécution facile ; que nul n'hésite donc à l'employer.

MARCHÉS

ANGERS, 25 octobre

Froment, le double décalitre, 3 fr. 80. — Avoine, 4 90. — Seigle, 2 45. — Orge, 2 40. — Pommes de terre, » 60, » 90 et 1 20. — Foin, les 4,050 k., 42 fr. — Paille, les 4,050 k., 30 fr. — Œufs, la douz., 1 40. — Beurre, la livre, 1 20. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

LA FLÈCHE. — Dernier marché.

Froment, l'h., 17 75 à 18 75. — Méteil, 44 25 à 45. — Seigle, 44 à 45 50. — Orge, 44 à 45 50. — Avoine, 8 75 à 9 25. — Pommes de terre, 3 à 3 50. — Marrons, de 48 à 20. — Châtaignes, de 9 à 10 25. — Noix, de 16 à 17.

Vaches pour la boucherie, » 65 à » 70 le kil. — Veaux pour la bouch., 1 fr. à 1 05. — Moutons, 4 à 4 40. — Porcs gras, » 80 à » 85. — Porcs maigres, » 55 à » 90. — Porcs de lait, de 1 20 à 1 30 le kil.

Lièvres, de 4 50 à 5 25 la pièce. — Lapins, de 1 25 à 2 50 la pièce. — Perdrix, 2 à 2 25.

Poules, 3 25 à 4 50 la couple. — Poulets, gras, 5 à 6 25. — Canards, de 2 50 à 3 50 la pièce. — Pigeons, de 1 60 à 1 70 la couple. — Oies courantes, de 3 25 à 4 fr. la pièce.

Chêne, de 41 à 41 50 le stère. — Fagots, de 55 à 60 fr. le cent. — Racine et loups, de 7 25 à 7 50 le stère.

Œufs, de 1 20 à 1 30 la douz. — Beurre, le 1/2 k., 4 à 1 40. — Foin, les 1,400 k., 35 à 40. — Paille de seigle, de 40 à 45 les 1,400 k.

Taxe du pain. — Pain mollet, le 1/2 k., » 20 ; pain blanc, 2 fr. les 6 kil. ; pain bis, 1 80 les 6 kil.

NANTES. — Marché aux châtaignes.

Grosses châtaignes dites bois verts, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le boisseau ; belles sortes, 2 fr. à 2 fr. 25 ; moyennes, 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; petites, 1 fr. à 1 40. — 25.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 25 Octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — Nos contemporains chez eux, par G. Lenôtre. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — A travers les champs, par Emile Desbeaux. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — La Mode dans le monde, par Ludka. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Sport. — Rébus.

GRAVURES : Nos contemporains chez eux : M. Victorien Sardou dans son cabinet de travail. — Le Congrès socialiste de Châtellerault. — Le Congrès socialiste de Halle (Saxe). — Le Musée du Louvre. — La cathédrale de Sienne. — Beaux-arts : *Vanité*. — M. Jules Lemaitre. — Le nouveau croiseur *Le Cécille*. — La mode en octobre 1890. — M. Auguste Toulmouche. — *Frédéric*, par Marcel Prévost. — Echecs. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n^o, 50 c.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

| | | |
|--|-----------|------|
| Bougies Arc-en-Ciel. | le paquet | 70 |
| — Génie extra. | — | 85 |
| — Double pression. | — | 95 |
| Triple pression bougie Andrieux (article recommandé) | — | 1 10 |

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 25 OCTOBRE 1890

| | | | |
|--|-------|---------------------------------|------|
| Froment-commercé, l'hectolitre | 18 50 | Bœuf ou vache, le kil. | 1 80 |
| id. halle (moyenne) | 18 20 | Veu | 2 |
| Méteil | 14 50 | Mouton | 2 40 |
| Seigle | 10 85 | Porc | 1 60 |
| Orge | 10 90 | Poulets la couple | 4 |
| Avoine | 8 50 | Dindonneaux | 10 |
| Sarrasin | — | Oies | 9 |
| Haricots blancs | 28 | Beurre le kilog. | 2 30 |
| Haricots rouges | 25 | Œufs la douzaine | 1 20 |
| Fèves | — | Foin, la charretée de | — |
| Noix | 17 | 780 kilog. | 45 |
| Châtaignes | 14 | Luzerne | 40 |
| Sel les 100 kil. | 15 | Paille | 30 |
| Son | 12 | Huile de noix, 50 kil. | 130 |
| Pommes de terre, la barrique, 157 kilog. | 54 | Chanvre 1 ^{re} qualité | — |
| Farine, la culasse de 157 kilog. | 54 | id. 2 ^e | — |
| Pain 1 ^{re} qual., le kil. | — | id. 3 ^e | — |
| id. 2 ^e id. 0f. 35 | — | Charbon de bois, les 100 kilog. | 16 |
| id. 3 ^e id. 0f. 33 66 | — | Charbon de terre | 5 |

Cours des Vins

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Rouges. | |
| Souzay et environs | la barrique 110 à 120 |
| Champigny | 120 à 130 |
| Varrains | 105 à 115 |
| Bourgueil | 120 à 130 |
| Restigné | 110 à 120 |
| Chinon | 105 à 115 |
| Blancs. | |
| Coteaux de Saumur | la barrique 130 à 140 |
| Ordinaires, environs de Saumur | 120 à 130 |
| Saint-Léger et environs | 100 à 115 |
| Varrains et environs | 120 à 125 |
| Le Puy-Notre-Dame et environs | 100 à 110 |
| La Vienne | 100 à 110 |
| Cidre de Bretagne | la barrique 40 à 45 |
| Cidre de Normandie | 45 à 50 |
| Eau-de-vie, droits non compris | l'hectolitre 66 |
| Vinaigre de vin | — 24 |

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

| | | | |
|--|---------------|--------------------------------|----------------|
| FROMENT | | AVOINE | |
| Angers, de 19 » à 19 » | de 9 » à » » | Saumur, de 18 30 à 18 50 | de 8 50 à » » |
| Cholet, de 18 » à » » | de 8 50 à » » | Cholet, de 18 25 à 18 75 | de 8 75 à 9 50 |
| Baugé, de 18 50 à » » | de 8 50 à » » | Segré, de 18 50 à » » | de 8 50 à » » |
| Beaupréau, de 18 50 à 18 75 | de 8 50 à » » | Montreault, de 18 50 à » » | de 8 50 à » » |
| Montfaucon, de 18 50 à 18 70 | de 8 50 à » » | Chenillé, de 18 75 à 19 » | de 9 » à » » |
| St-Pierre-le-Viel, de 18 75 à 19 25 | de 8 50 à » » | Champcoceaux, de 18 75 à 19 25 | de 8 50 à » » |
| Vihiers, de 18 75 à 19 25 | de 8 » à 8 50 | Brissac, de 18 75 à » » | de 8 » à 8 50 |
| Chalonnès, de 18 50 à 18 75 | de 8 25 à 9 » | Doué, de 18 75 à » » | de 8 50 à 9 » |
| Nantes, blés américains, de 25 » à 26 » les 100 kilos. | | | |
| Bons blés français, de 23 75 à 24 25 les 100 kilos. | | | |

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureau : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

| | |
|---|--------|
| PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis | 27 fr. |
| — CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis | 38 |
| — haute nouveauté, doublé soie, depuis | 80 |
| COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis | 35 |
| — REDINGOTE habillé, depuis | 58 |

ENFANTS

| | |
|---|----------|
| COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis | 24 fr. |
| — MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis | 28 |
| — SPORTMANN, drap fantaisie, depuis | 21 |
| PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis | 15 |
| PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis | 4 fr. 50 |

Bonneterie—Chemises—Cravates—Parapluies—Linge confectionné—Chapellerie—Chaussures—Couvertures de voyage et pour chevaux—Uniformes—Articles de voyage—Peaux de Chèvre—Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le sept août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré et signifié,

Entre M^{me} Anne Foucault, épouse de M. Renouard, couturière, demeurant à Saumur (Maine-et-Loire),

Et M. Pierre Renouard, voyageur en liquides, demeurant à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), rue du Boyer, maison Richard,

Il appert que le divorce par voie de conversion a été prononcé entre lesdits époux Renouard, au profit de M^{me} Renouard.

Pour extrait,
André POPIN.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable

Un joli petit Jardin
NOUVELLEMENT PLANTÉ
Avec

UNE PETITE MAISON

De construction récente,
Le tout situé au Clos-Pointu, commune de Baugé.

D'une superficie de 8 ares 25.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (786)

A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,
Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Nicolas, 33
Pour la Saint-Jean prochaine
S'adresser à M. BOURGUIGNON.

A VENDRE
La Maison de
TISSUS ET CONFECTIONS
De M. THUAU-GIBIER
A Gennez
Très bonne position.

Une bonne Cuisinière
demande à se placer.
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES
PLAIES et ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etranges du Jour de l'An*, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Gouffé, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Broserie, Articles de ménage, etc. Les articles de Bonneterie : Bas, Chaussures, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de Papeterie : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés. Il sera fait des lots de solde aux Marchands.

Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la liquidation.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 33

IMBERT ET FILS

| | |
|---|------|
| Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. | 1.65 |
| — Poulain, — 2 fr. | 1.70 |
| — du Planteur, — 2 fr. | 1.70 |
| — C ^e Coloniale, — 2 fr. 50 | 2.20 |
| Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes | 1.80 |

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aigüebelle.

CHOCOLATS IMBERT

| | | | |
|--|------|--|------|
| N ^o 1, bonne qualité, 1/2 kil | 4.20 | N ^o 4 — supérieur, — | 1.80 |
| N ^o 2, santé surfin, — | 4.50 | N ^o 5 double vanille, — | 2.10 |
| N ^o 3 vanillé (recommandé) — | 4.60 | Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2). | |



VIN BRAVAIS

aux Tannins de Caféine, Cocaïne et Théobromine
PRINCIPES ACTIFS DU
KOLA, COCA, GUARANA et CACAO réunis
PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS

Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomatiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés en médecine, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Revue Médicale) Gazette des Hôpitaux (1^{er} Mai 1890) L'Union Médicale (23 Avril 1890) Semaine Médicale (11 Mai 1890) Le Progrès Médical (12 Avril 1890) Bulletin Médical (30 Avril 1890) L'Hygiène Pratique (30 Mars 1890) Un Goblet-Mesure décoré en or et argent de Baccarat, servant à doser le VIN BRAVAIS, accompagne chaque bouteille.

Dépositaire du Vin Bravais, à SAUMUR :
L. PEYRAMAURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur sous-juré,

MARE,